

Décision

Générale

colonial

Décision n° 642 du 30 mai 1963 :

n° 642

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
30 mai 1963

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1963

Date du numéro
31 mai 1963

TEXTE INTÉGRAL

Mme Withofs Jeanne, secrétaire adjoint d'Administration, contractuelle, en service à l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, est autorisée à effectuer des heures supplémentaires pendant l'année 1963. Une indemnité forfaitaire de trois mille francs, représentative de tous travaux supplémentaires est allouée mensuellement à Mme Withofs. La dépense sera imputée au Budget de l'Office des Anciens Combattants et Victimes de Guerre,

chapitre 612,

article 8

La présente décision prendra effet à compter du 1er janvier 1963. Le Secrétaire Administratif de l'Office est chargé de l'exécution de la présente décision.